



## REGLEMENT DE JEU

### Article 1 : Société Organisatrice

La Société du Casino de Collioure, S.A.S. au capital de 100 000 €uros ayant son siège social 9 avenue du Carignan 66190 Collioure, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Narbonne sous le numéro 382 014 645, organisé du 26 Janvier au 9 Février 2019 un jeu sous forme de tirage au sort sans obligation d'achat intitulé : « Grand Jeu du Carnaval ».

### Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toutes personnes majeures et non interdites d'entrée au casino.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

La participation au jeu est limitée à un coupon par personne et par jour.

Présence obligatoire pour être tiré(e) au sort.

En l'absence du participant tiré au sort le coupon sera annulé et un tirage sera effectué immédiatement et ce jusqu'à ce que le gagnant soit présent.

Les gagnants ne pourront exiger qu'il leur soit remis une quelconque contrepartie en échange du cadeau gagné.

### Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre à l'accueil du Casino de Collioure du 26 Janvier au 9 Février 2019 pendant les heures d'ouverture et le 9 Février jusqu'à 18h15, de remplir le coupon réponse et de le glisser dans l'urne mise à disposition.

Un tirage au sort en public sera effectué samedi 9 Février à 18h30 et 10 gagnants seront tirés au sort en salle des machines à sous du Casino de Collioure

Les 10 gagnants tirés au sort seront invités à choisir une des 10 boîtes surprise proposées

A l'intérieur des 10 boîtes sont glissées les photos des lots

Le dos du couvercle de chaque boîte est numéroté de 1 à 10

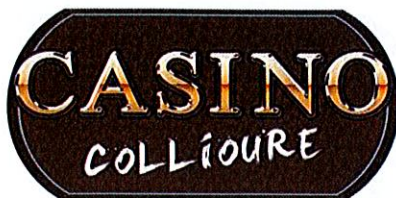
Chaque numéro est associé à un lot gagnant

Les boîtes sont toutes identiques de l'extérieur

### La liste des lots est la suivante :

Machines à sous ♦ Jeux de table ♦ Bar & Restaurant ♦ Privatisation ♦ 





- Livre de Pascal Borrell « terroir marin » (Boîte n° 1)
- 50 € en TiTo promotionnel (Boîte n° 2)
- Bon d'achat de 50€ chez anchois Desclaux Collioure (Boîte n° 3)
- Repas pour 2 au déjeuner cabaret du 10 mars 19 (70€) (Boîte n° 4)
- Livre de Pascal Borrell « Poissons et fruits de mer » (Boîte n° 5)
- Repas pour 2 au restaurant du casino (48€) (Boîte n° 6)
- Bon d'achat de 50 € chez anchois Roque Collioure (Boîte n° 7)
- 1 magnum de Champagne Nicolas Feuillatte (Boîte n°8)
- 20€ en TiTo promotionnel (Boîte n° 9)
- Un week-end pour 2 personnes au Carnaval de Nice du 22 au 25 Février 2019
  - 4 jours / 3 nuits en chambre double confort formule petit déjeuner à l'hôtel Aston La Scala 4\* 12 Avenue Félix Faure à Nice
  - 2 places en tribunes pour le Corso Carnavalesque les 23 et 24 Février 2019
  - Valeur 592,20 € TTC offert par le Casino de Collioure (à ajouter le coût du voyage)
  - Séjour acheté à l'agence de voyage « Cap Soleil Voyages », 15 cours Mirabeau 11100 Narbonne. (Boîte n°10)

#### Article 4 : Dépôt de règlement

Le présent règlement est consultable durant toute la période du jeu sur le site et à l'accueil du Casino de Collioure.



**Machines à sous ♦ Jeux de table ♦ Bar & Restaurant ♦ Privatisation ♦** 

www.casino-collioure.fr - Téléphone : 04 68 98 42 42 - Fax : 04 68 98 42 48  
SAS au capital de 100 000 € - RCS PERPIGNAN 382014645 - Siège social : Espace économique Cap Dourat, 66190 Collioure

50



Le règlement est disponible à titre gratuit à toutes personnes qui en fait la demande à l'organisateur du jeu à l'adresse de la société organisatrice.

#### Article 5 : Litige

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui peut être consulté au sein du Casino de Collioure.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la Société Organisatrice ; au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Perpignan, auquel compétence exclusive est attribuée.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables si le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui peut être consulté au sein du Casino.

**Fait à Collioure le 22 Janvier 2019**

Soc. CEPAS CASINO DE COLLIOURE  
SAS au capital de 1 000 000,00 €  
Espace Economique Cap Dourats  
66190 COLLIOURE  
Tél. : 04 68 98 42 42 - Fax : 04 68 98 42 48  
RCS Perpignan B 382 014 645



Machines à sous ♦ Jeux de table ♦ Bar & Restaurant ♦ Privatisation ♦ 

www.casino-collioure.fr - Téléphone : 04 68 98 42 42 - Fax : 04 68 98 42 48  
SAS au capital de 100 000 € - RCS PERPIGNAN 382014645 - Siège social : Espace économique Cap Dourat, 66190 Collioure

94